

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LE CHAT PERCHE 831 ROUTE DE SALUCIE 09200 MONTJOIE EN COUSERANS»

Les présentes conditions sont consultables sur dans un classeur à disposition dans notre salle d'attente et peuvent vous être remises sus format papier sur demande.

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Notre établissement de soins est classé "clinique vétérinaire pour animaux de compagnie" conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins.

Notre établissement est situé 831 route de Salucie 09200 Montjoie-en-Couserans, nous sommes joignables par téléphone au 0561660166, ou email contact@veterinaires-du-chat-perche.eu.

SOCIÉTÉS D'EXERCICE ET RÉSEAUX PROFESSIONNELS

Nous exerçons au sein de la SELARL Le chat perché

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h30 et de 14h à 19h.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous toute la journée.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

Dr Gilles Brice, associé, diplômé de l'ENV de Nantes

Dr Emilie Gusse, associée, diplômée de l'ENV d'Alfort

Dr Sébastien Buffard, associé, diplômé de l'ENV de Nantes

Dr Lauren Maurette, associée, diplômée de l'Université de Valence (Espagne)

Dr Diego Limon Gonzalez, diplômé de l'Université de Madrid

Dr Justine Chaumeton, diplômée de l'ENV de Toulouse

Dr Lucie Pech delaclause, diplômée de l'université de Valence

Dr Anouk Bouvard, diplômée de l'ENV de Toulouse

Dr Valentin Costenoble, diplômé de l'ENV de Toulouse

Dr Patrick Chêne, ostéopathe, diplômé de l'ENV de Lyon

Personnel non vétérinaire :

Mme Nathalie Rico, ASV diplômée niveau 5

Mme Géraldine Brice, Mme Camille Souquet, Mme Julie Dequaire, Mme Sylvie Baro, Mr Florent Durrieu, ASV

Mme Estelle Gost, ASV en formation en alternance au GIPSA

Mme Liliane Bonzom, agent d'entretien

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

- Consultations de médecine générale
- Chirurgies de conenance et des tissus mous
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie orthopédique
- Consultations d'ostéopathie assurées par le Dr Patrick Chêne
- Analyses sanguines effectuées par nos soins (MS Scan 4-5, analyseur biochimique et snap IDDEX) ou par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Anesthésies générales dont le protocole sera choisi en fonction de la chirurgie et de l'âge de l'animal (2 appareils d'anesthésie volatiles), surveillance de l'anesthésie par moniteur .
- Imagerie médicale : réalisation de radiographies numériques (copie sur clé usb possible sur demande), échographie, doppler , doppler couleur (copie sur clé usb possible sur demande)
- Délivrance de médicaments conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène, et d'aliments physiologiques et diététiques.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Les animaux hospitalisés seront surveillés par le vétérinaire de garde lors de sa présence dans la structure.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Nous assurons nos urgences 24h/24, 7j/7, et sommes joignables au 0607352272.

ESPÈCES TRAITÉES

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement sont :

- chiens
- chats
- furets
- rongeurs

- lagomorphes
- bovins
- ovins
- caprins
- équins
- porcins

CONDITIONS TARIFAIRES

La grille tarifaire est disponible à l'accueil de la clinique.

LITIGES

En cas de différend à caractère déontologique, vous pouvez vous adresser au conseil régional de l'ordre des vétérinaires d'Occitanie 31500 Toulouse, 0534504447

RCP

Notre compagnie d'assurance en charge de notre RCP est la compagnie Allianz (Jérôme Hispa) 09200 saint Giron

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs : nom des titulaires de l'établissement de soins.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur.

RISQUE THÉRAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHÉSIQUE, RISQUE LIÉ À LA CONTENTION, CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel. Nous vous informons de ces risques verbalement dans notre pratique courante, ou parfois, par écrit.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'une telle contention pour des raisons de sécurité. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci - dessus.

CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIÈRES

Il sera établi en cas d'intervention médicale ou chirurgicale particulière, il apportera alors au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

En cas de décès, nous pouvons, si la législation le permet et le client le souhaite, restituer le corps pour inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société ESTHIMA l'incinération collective ou individuelle du corps, sur demande écrite et signée par le client. Les frais seront à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISÉS PAR LA LÉGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX.

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errant subiront une recherche d'identification. Si pas d'identification présente, la communauté de communes sera avertie et une société externe viendra récupérer l'animal pour placement en fourrière.

CONDITIONS TARIFAIRES ET MODALITES DE REGLEMENT

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente, ou à disposition dans un cahier des tarifs, et sont consultables sur notre site internet www.veterinaires-du-chat-perche.eu.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicale, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation avec des soins de longue durée.

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités définies entre le vétérinaire et le client. La société se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non paiement.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions de médicaments ou d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois (sauf médicament à conserver au frigo).